
Avertissement : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

Publications électroniques de Port-Royal, Série 2010,

url: <http://melancholia.fr/biblio/.?Relation-de-captivite-d-Elisabeth.html>
consultée le : 15 mars 2021

Société des amis de Port-Royal
Publications électroniques



Françoise de Noirfontaine

CNRS-UMR 8596

Relation de captivité d'Elisabeth Le Rahier des Bordes de Sainte-Clotilde, bénédictine de l'abbaye de Faremoutiers, 18 avril 1775

Sommaire

- [Présentation du texte](#)
- [Relation](#)

Présentation du texte

Entre les pages de ce manuscrit conservé à la Bibliothèque de Port-Royal dans le fonds Le Paige, Augustin Gazier a glissé une note pour indiquer qu'il souhaitait publier ce document intitulé : « Relation de ce que je me souvien sestre passé tant à l'abbaye de Faremoutier en Brie qu'à Chauvigny en Poitou et Monmorillon aussi en Poitou où les Srs de Rahier des Bordes dite Clotilde [1], Richebé dite Julie [2] et Lienar dite Madeleine [3] toutes trois rel. de ladite abbaye ont été exilée, la Sr Clotilde a presentement 60 ans, la Sr Julie 70, la Sr Madeleine 69. »

Le texte s'articule en deux parties. Dans la première, la sœur de Sainte-Clotilde – née Élisabeth Le Rahier des Bordes – revient sur les événements qui précédèrent son transfert chez les cordelières de Chauvigny, en Poitou. Elle rend compte des visites effectuées par le cardinal de Bissy, puis par son successeur sur le siège épiscopal de Meaux, M^{gr} de Fontenilles, pour soumettre les opposantes de Faremoutiers à la bulle Unigenitus. Tentatives vaines qui aboutirent à l'application de mesures disciplinaires : exclusion des sacrements, exils. L'abbesse, Olympe-Félicité de Beringhen, fut en 1734 la première à devoir quitter Faremoutiers. Quelques semaines plus tard la mère de Sainte-Félicité – Louise Antoinette Théodose Rouault de Gamaches – fut exilée chez les visitandines de Meaux. En 1739 ce fut au tour des deux depositaires d'être transférées chez les ursulines de Sens. À la fin de l'année 1745, six autres religieuses dont la sœur de Sainte-Clotilde reçurent des lettres de cachet qui leur ordonnaient de se rendre dans d'autres maisons.

Dans la seconde partie de cette relation, la sœur de Sainte-Clotilde évoque certains faits survenus au cours des neuf années et neuf mois passés avec une de ses compagnes, Anne Véronique Richebé de Sainte-Julie, chez les cordelières de Chavigny dans le diocèse de Poitiers. La perte de leurs repères – changement de lieu et de règle – et un environnement hostile ne brisèrent pas leur résistance. En octobre 1755, ces deux religieuses furent transférées chez les ursulines de Châlons-sur-Marne.

Ce texte fut rédigé en avril 1775 – plus de vingt ans après les faits – après que la sœur de Sainte-Clotilde et sa compagne d'infortune, toujours opposantes, eurent réintégré l'abbaye de Faremoutiers. La sœur de Sainte-Clotilde répondait ainsi à la demande d'une protectrice, M^{lle} Marguillé qui avait offert aux deux religieuses l'hospitalité quand elles avaient fait étape à Paris au cours de leur voyage entre Chauvigny et Châlons-sur-Marne. Notons aussi que M^{lle} Marguillé avait contribué au paiement partiel des frais de pension des deux religieuses quand celles-ci étaient à Châlons-sur-Marne.

À Faremoutiers la situation des religieuses se dégrada assez vite, non pas du fait de l'abbesse, Claude de Durfort, qui avait voulu leur retour dans leur maison de profession, mais à cause de l'évêque de Poitiers [4]. Celui-ci avait fait pression sur son collègue de Meaux [5] pour que les religieuses fussent étroitement surveillées : livres confisqués, lettres censurées, visites interdites. Cependant, en avril 1777, les religieuses furent rétablies dans les sacrements « sans avoir rien fait contre leurs consciences [6] ».

Relation

Je n'avais guere que 19 ans quand la premiere attaque fut donné à notre maison. Ce fut en 1733 autan que je peu m'en souvenir, mais le premier coup fit plus de peur que de mal, n'ayant été question que des conferences qu'unt pieux eclesiastique [7] avoit fait au parloir de Madame l'abbesse auxquelles plusieurs religieuses assistèrent du nombre desquelles estoient de fausses soeurs qui en donn[erent] avis à M. le cardinal de Bissi [8] notre eveque, ce qui le fit transporter chés nous, et faire le scrutin. Il s'informa du sujet des conferences, cela fait, il paru contans et nulement dans le dessin de nous inquieter, il defendit la recidive des conférences et s'en retourna à Maux, mais nos fausse soeurs en[h]ardie de ce premier succès et fachée de la reforme que Madame de Beringhen notre abbesse [9] mettoit pour extirper le vice de propriété qui s'introduisoit dans la maison, elles se mirent à crier aux jansenistes et que cela avoit été inspiré par l'abbé tel. On denonça Madame notre abbesse comme janseniste à M. le cardinal de Bisi et à d'autres, il envoya prontement Mr de St André vicaire general du diocese et visiteur de notre maison qui fit le scrutin pour nous demander notre soumission à la constitution [10], pour lors je n'en connoissoit que le non, je lui repondis que si comme il le disoit l'Eglise l'avoit reçu je la recevoit aussi, il ne fut pas contans. « Retranché si, et dite : Je la reçois parce que l'Eglise l'a reçu. »

R. — Mais Mr si elle la reçu vous devez être contans puisque je vous dit que si elle l'a reçu, je la reçois aussi.

LGV. — Sen doute qu'elle la reçu puisque s'est votre eveque et de sa par que je vient vous demender votre soumission, allé au pié de votre crucifi faire vos réflexions et lui demander de vous eclairer.

Il me conjédia très mecontans, heureusement pour moi, car si il lut été je n'aurois peut être jamais pensé à m'instruire, je fit la reflection que puisquil n'étoit pas contans de ma reponse qu'il falloir donc que l'Eglise ne l'ut pas reçu et pensé pour lors qu'il falloir m'instruire. Je demandé des livres et que le bonheur d'en avoir.

Le scrutin de mes soeurs Julie et Ste Madeleine ne fut pas plus satisfaisant pour ce Mr. La premiere lui reprocha de ne lui avoir pas fait cest questions lors de l'examin qu'il lui avoit fait avan sa profession.

Il fut rendu conte de sa mission à M. le Cardinal ce qui nous en procura un seconde en 1734 [11]. Il revint avec un autre ecclesiastique, tous deux nous firent à toute la communauté assemblée au grand parloir de Madame l'abbesse lecture du mandement d'acceptation dudit Cardinal que nous entendime toutes en silence et nous retirames de même, mais les plus instruites en temoignerent leur peines quelques tems après à Madame l'abbesse qui n'en avoit pas moin et qui craignant si elle eut temoygner de l'improbation done lieu à nos discoles d'éclater et par là attirer la persécution, avoit pris le parti du silence mais elle avoit aussi de la peine de la signature pure et simple qu'elle avoit faite du formulaire [12], elle fit un acte de retractation de cette signature et y declaroit son oposition à la constitution [13], elle confia cela à celles qui lui avoient temoygné leur peine, qui lui demend[erent] permission de le signé [14], ce qu'elle leur accorda, nous n'etions pas de ce nombre n'etan pas assé instruite pour en avoir de la peine.

Nos adverces que ne respiroient que de voir le feu de la persecution allumé chés nous, chacune par diferens motifs car il y en avoit une qui ne pretendoit pas moins qu'à la crosse cherchoient tous les moyens d'y parvenir ; une d'elles le trouva, elle etoit en office avec ma soeur [15] qu'elle savoit être douée d'un cœur bon et droit, elle fégnit avoir du désire de s'instruire et la pria avec instance de lui preter quelques livres ou si elle n'en avoit pas de lui emprocurer, ma soeur lui repondit que s'étoit à Madame qu'elle devoit s'adresser.

— Oh, repondit-elle, je n'ose pas.

— Ma soeur, et pourquoi, vous connoissé comme moi la bonté de Madame.

— S'est vrai mais je suis plus libre avec vous, je vous prie, faites moi ce plaisir.

— Ma sœur oui si je vous prête quelque chose vous liré porté à d'autre et je le perdré.

R. — Non, je vous promet le secret et qu'il ne sortira pas de mes mains et que je vous le rendré.

Ma soeur qui croyoit faire une bonne œuvre lui pretat un petit manuscrit de sa main, aussitôt enchanté d'avoir bien joué son rôle, elle porta cet écrit aux autres qui toute suite clabauderent, madame notre abbesse qui ignoroit comment cela s'estoit fait, fit une petite reprimande à ma soeur qui lui rendi conte comment tout cela s'étoit passé.

Nos discolles [16] fortes de la preuve qu'elles avoient de nos sentimens ne s'endormirent point, car quelques semaines après Mr le Cardinal retira les pouvoirs de nos confesseurs excepté celui qui l'étoit en titre de la maison.

Arrivée du Cardinal

Cette eminence arriva chez nous le 23 ou 24 de juin où un peu plus tôt l'année 1734, accompagné de son promoteur et de son secretaire, il nous vit toutes en particulier, nous interrogea et le secretaire écrivoit nos réponses et il nous fit signer nos interrogatoires, le tour de notre abbesse venus, elle signifia au cardinal qu'elle vouloit que son secretaire ce retirât et ne parler qu'à lui seul, comme il ne voulut pas y consentir, elle lui demanda une demi heure ce qui lui fut accordé, elle emprofita pour faire assembler toutes la communauté et après avoir dit la raison qui l'avoit fait nous assembler elle fit lire son acte, lecture fini, nous fûmes 13 qui lui demandâmes permission de nous unir à elle et de signer son acte, ce qu'elle nous accorda, les autres s'en allèrent les unes en criant à l'erreur, les autres en gémissant, nos signatures faites Madame porta son acte au Cardinal et en lui présentant elle lui dit : « Vous voulez avoir mes sentimens par écrit et signé de ma main les voilà. »

Quand il eut déployé le papier il resta interdit et ne pensa plus qu'à s'en aller, il laissa son promoteur qui fut plusieurs jours chez nous et ordonna qu'on renvoyât les pensionnaires dont le nombre n'étoit pas grand.

Sortie de notre abbesse

Trois semaines après le départ de Mr le Cardinal, le marquis de Beringhen vint nous enlever Madame notre abbesse sa soeur et Madame sa niece [17], et trois autres semaines ensuite, Vanerou [18] vint nous enlever notre mere Roüo de Gamache [19] pour la conduire aux visitandines de Meaux.

Nos adversaires contant de voir la besogne en si bon train et désirant ne point laisser le feu s'éteindre ne cessèrent de le souffler par tout ce que l'esprit calomniateur peut inventer et cela pour nous attirer des visites épiscopales ou quelques envoyés de sa part, elles y imaginèrent de mander que Madame l'abbesse avoit envoyé chercher tout ce qui étoit dans l'appartement abbatial et cela parce qu'elles étoient endeuillées [20] de ce que s'étoit entre les mains de quelques une de nous que les clefs étoient déposées. Mr le Cardinal envoya Mr de St André qui ne fut pas surpris de trouver tout l'appartement avec tout ces meubles et qui le fut encore plus quand il sut qu'il n'étoit venu qu'un mulier avec trois mulets pour emporter les habits et linge de quatre personnes, il en marqua son mécontentement à nos discolles et à nous quelques reproches sur notre prétendu entêtement et s'en retourna, elles auraient du rougir en voyant que cette visite ne les avoit que couvertes de confusion mais le désir de ne nous pas laisser tranquilles et de ce rendre maîtresse du dépôt leur fit imaginer de publier et d'écrire que la maison étoit sans blé ny vin, que toutes les affaires étoient en désordre, que Madame avoit emporté toute l'argenterie. Mr le Cardinal qui avoit apparemment oublié qu'elles lui en avoient déjà imposé au sujet de l'appartement, et qui n'avoit aucun droit de connaître de notre temporel parti pour Versailles et il y obtint une lettre de cachet qui l'instituoit commissaire pour prendre connaissance des affaires de la maison.

Troisième visite de Mr le Cardinal

Muni de ce pouvoir il ce transporta chés nous avec son promoteur et un chanoine de sa catédrale, fut droit au depos, signifia ses pouvoirs aux dépositaires et demanda leur livres de recet et de depences. Ces Mrs les lurent et interrompois souvent la lecture tant pour arreter les payes et les faire signer et paraffer audit Cardinal que pour donner des louanges aux depositaires et marquer le desire qu'ils auroient d'avoir un semblable procureur à leur chapitre. Cette examain fait, M. le Cardinal ordonna aux depositaires de conduire ses deux eclesiastiques dans les greniers et les caves et pendant cette visite il fut ce reposer dans sa chambre et après que cest mesieurs lui eurent rendu conte de cette visite, il fit assembler la communauté et traita en notre presence ses soumisses comme elles le meritoient.

« Vous memendé, leur dit-il, que toutes les affaires sont en désordre, point de vin point de blé, que votre abbesse a emporté toutes l'argenterie, tout mensonge que tout cela, et quand même votre abbesse auroit emporté toute l'argenterie, elle est à elle, étan des présens de sa familles, mais au lieu de le faire elle a vendu celle qui estoit inutile pour payer des dettes criardes qu'elle n'avoit pas fait, toutes les affaires sont en très bon ordre et tout ce que je trouve retiré de vos provisions de blés et de vin s'est qu'il y en a trop. » Et adressan la parole à la dépositaire, mere economie : « Vendé tant de muis de blé, je ne me souvient point du nombre et 350 pieces de vin pour payer vos dettes. »

Il nous vit en particulier cette foi et plusieurs autre fois et heureusement que s'etoit toujours aux flembeau, parce que comme de jeunes jens que nous etions, nous étions faciles à rire et souvent il nous en donnoit occasion comme lorsqu'il faisoit reflection que nous contions les mensonges qu'il nous debitoit.

Il nous traitois toujours avec douceur et sivilité mais lors que nous lui demandions les sacremens il se mocquet de nous, nous disant qu'il ne nous les avoit pas auté, mais lui repondions :

— Nous nous n'avons pas de confesseur.

— Vous avez Mr un tel.

Nous le fesions pleurer lors que nous lui représentions le desastre de la maison et la nécessité d'y renvoyer Madame notre abbesse, il repondoit :

— Je ne le peu.

— Il ne tien qu'à vous mon Seigneur, elles, nos discoles, n'en veulent pas.

— É que diroit on de moi à la cour.

Nous avons su qu'il ne se donnoit plus la peine d'ouvrir les lettres que nos adverces lui escrivoient et qu'il les fesoit jetter au feu, et qu'il dit à une personne qui lui demandoit si il vouloit faire de Faremoutiers le segon tome de Por Royale, qu'il en seroit bien faché.

— On voudroit, lui dit-il, que je defende à celles qui ne sont pas soumise de voir ny decrir à personnes, mais de quoi serviroit ma defence, et si même je pouvois venir à bou d'empescher les hommes de leurs rendre service, les pierres leurs en rendroient.

Nos acceptantes fesoit tout ce qui dependoit d'elles pour agraver nos maus mais comme nous étions presque toujours avertie de leur démarches nous parions les coups, malgré cela il y avoit une paix exterieure dans la maison si on ce parloit s'étoit de part et d'autre avec politesse.

Voilà une partie de notre histoire jusqu'à la mort de Mr le Cardinal à qui succeda Mr de Fontenil [21] auquel nos meres ecrivirent bien vite et comme elles ne nous avoient pas communiqué leur lettre nous lui en ecrivimes une de 5 ou six lignes, il adressa sa reponce à la derniere de celles qui l'avoit signé, il nous promettoit un pardon que nous ne lui demandions pas, ne lui faisant qu'un simple complimens. Peu de tems après avoir fait son entrée dans le diocèse il vint chés nous, ce ne devoit être qu'une visite de politesse mais à ces yeux, nous n'en merition pas de sa par, il nous falut contenter de celles qu'il nous fit quand nous le resumes toutes la communoté assemblé. Il ce promena ce premier jour dans toute la maison, nous l'accompagne un peti bou de sa promenade et le laissame en liberté avec ses amies qui ne le quiter pas, il nous vit le lendemain en scrutin, nous traitan avec auteur et dit même des injures à plusieurs. Je fut la seule comme etan, je n'en doute pas, la plus foible qui fut epargnée et qui n'ut que quelques petites éclabousures encore pas pour cette premiere fois, il est vrai que je venois de trouver ma soeur devant le saint sacrement pleurant comme une Madeleine, je voulu savoir quel en etoit le sujet, elle sortoit de son scrutin, elle me dit tout ce que je peut vous dire presentement, s'est que ce n'est pas à un homme que nous avons à faire mais à un tigre.

D.— Avez vous pleurer devant lui.

R. — Je n'ai pu m'empescher mais aussi je lui ait dit ses verités, il m'a demandé ce qu'il m'étoit, je lui ai dit qu'il devroit être notre pere, notre soutien mais qu'il etoit notre tiran, pour lors il s'est adouci et a fait tout ce qu'il a pu pour m'apaiser.

— Je suis faché, lui dis-je, que vous ayez pleuré devant lui, pour moi qu'il dise tout ce qu'il voudra, il ne verra point mes larme.

Je fut attendre mon ran, penetrée de l'état où j'avois trouvé ma soeur. J'entré donc et après lui avoir demandé sa benediction que je ne sai si il me la donna, je me mis sur une chesse un peut eloignée de la grille, il me dit d'aprocher, je lui repondit que j'étois bien.

Le V. — Qu'avez vous à me dire.

R. — C'est vous qui me faite l'honneur de me demender, je suis venues pour entendre ce que vous voulé me dire.

L. V. — Vous avez oublié votre chançon.

R. — N'en ayant point appris je n'ai pu l'oublier.

L. V. — Toutes les autres m'on demendé les sacremens et le retour de votre abbesse.

R. — Si il vous plait d'apeler cela une chanson, je vous le repettré aussi. Et me mit a genou pour les lui demender.

L.V. —N'avez vous rien autre chose à me dire.

R. — Non mon Seigneur.

L. V. — Allé vous en et faite venir celle qui vous suit.

Pour le coup nos adverces jubilois, elles avoit trouvé en lui tout ce qu'elles desiroient. Ses oreilles leur etoient toujours ouverte, elles profiter[ent] de son devouement pour enva[h]ir le depos ce qui ne leur etoit pas pour lors difficile, ayent ce prelat tout à elle et Mr Boyer [22] en cour amis et je crois parin du prelat, il obtint donc des lettres de cachets pour exiler nos depositaires [23] et après avoir donné ses ordres au prevot de la marechaussée de Brie il vin ches nous.

2^e visite de Mr de Fontenile

Il arriva comme nous etions à diner il fut droit au depos où il trouva la premiere depositaire, lui demanda les livres de ressette et de depence. La depositaire lui demandat à son tour si il avoit autorité pour lui faire cette demande, le prelat tira un chiffon de papier de sa poche et le passa sous le cordon d'un de cest livre qui etoit sur sa table en lui disant : « Je vous interdit. »

La d. — Tant que vous ne me monteré pas que vous ayez des pouvoirs pour agir je ne vous donneré point nos livres, vous n'ygnoré pas que vous n'avez aucun droit sur notre temporel, quand à ce chiffons de papier j'ai trop de respect pour vous pour vous dire mon seigneur à quoi il est bon.

L V. — E bien nous aurons un procès.

— E bien mon seigneur nous en aurons un et je suis sure de le gagner.

La seconde depositaire qui sur que le prelat etoit au depos s'y etoit allé, il leur dit à toutes deux, je vous donne deux hoeurs pour vous disposer à sortir de la maison. Les depositaires : « Voilà le procès fini. » Il se retira et ordonna à une de ses soumisent de ce mettre en possession du dépos, ce qu'elles desiroient depuis longtems, il n'avoit pas plus de droit de mettre des officieres que de regarder les livres et d'interdire la dépositaire mais il n'y avoit personnes pour s'oposer à ses entreprises, la prieure qui l'auroit dû faire lui etoit toute dévoué et dalieure une pauvre fille bien reguliere et s'estoit tout. Le prelat n'etoit pas encore parti que le prevot arriva et nous enleva nos deux meres pour les conduires chez les ursulines de Sens [24]. Notre abbesse informée de tout celà pria des dames de la Cour qu'elle eut l'occasion de voir de parler à ce prélat et de le prier de nous laisser en repos. Elles le firent et depuis il avoit beau venir chés nous, il ne nous disoit rien, mais nous perdimes Madame notre abbesse au mois d'août 1743 [25] je croi, ce fut Madame Molé [26] qui lui succeda, nous etions très bien mais nous ne la gardame que 11 mois par ce que ne pouvant faire le bien qu'elle auroit voulut et ne voulant point nous mette deor comme on le

vouloit, elle quitta l'abbaye et donna sa demission. Madame de Maupoux [27] lui succéda pour le coup, s'étoit toutes l'affaire de Mr de Meaux et de nos adverces.

Arrivée de Madame de Maupoux à Farmoutier

Elle arriva le 11 septembre 1745 avec mrs de Maupoux pere [28] et fils [29] depuis chancelier, leurs epouses et une niece quoiqu'il sembla qu'elle alloit rendre l'ame, elle sortoit d'une groce maladie, elle voulut dès le lendemain prendre possession, il sembloit qu'elle eut peur de mourir avan, il lui arriva de petites chose assés singulières la moitié de ses armes appliquée sur le drapos de la milice bourjoise furent brulée, elle passa la premier nuit qu'elle coucha dans son appartement dans des frayeurs mortels, elle dit qu'elle avoit eu toute la nuit tous les diables autours de son lit qui urlois, on eut beau lui dire que s'étoit des chi[e]ns des gardes elle pe[r]sista à dire que c'étoit dans sa chambre.

C'est la coutume chés nous comme en bien d'autre maisons de tirer avant Noel des biliets de la creche, tout ce qu'elle craignoit lui arriva car elle tira l'arraigné, et le billet portoit que son emploi étoit de prendre les mouches, nous en rimes parce que nous savions qu'elle fesoit son possible pour atraper quelques chose de ce qui pouvoit nous êtres envoyé jusqu'à mette la marechaussée en campagne pour foulier toutes les voitures de Paris à Farmoutier et fut très mecontente de n'avoir rien atrapé.

Quelques tems après sa prise de possession elle nous vit toutes en particulier et nous precha la soumission à la bulle accompagnan ses discours de railleries car s'étoit en quoi elle excelloit, comme je n'étois ennuiés, je lui dit qu'il ne convenoit pas de railler des personnes qui ne devoient ny ne vouloient lui rendre la pareille.

Ensuite de ce scrutin elle fit cramponer des guichets qui sont aux grilles de nos parloir afin qu'on ne put rien passer, fit faire la visite tout authour de nos mures de clotures pour voir s'il n'y auroit pas eu quelques ouvertures par lesquels on put passer quelques choses, après toutes ces precautions nous eumes la visite de M. de Maux.

Il arriva le 24 novembre et le 25 après avoir dit la messe il entra en soutanne avec son secretaire et je croi la confesseur de la maison et fut au chapitre où Madame nous dit de nous trouver. L'abbesse qui étoit à sa droite dans un fauteuil ce jetta à ses genoux et lui barbouilla quelques chose qu'il n'entendis peut-être pas plus que nous, il nous parus surpris de son plongeon et l'aida à se relever, remise dans son fauteuil, le segretaire lut un acte ou procès verbal qui cassoit et anulloit autan que je peu m'en souvenir celui de Madame de Beringhen, et étoit une acceptation de la cons[titution] et du formulaire, je voulois que nous fission voir la peine que cette lecture nous feroit mais comme on sapersu que nous parlions, Mr de Maux nous imposa silence mais lecture finie, je dit : « Mon Seigneur si nous avons ecouté cette lecture en silence ce n'est que par respect pour votre grandeur et non par acquiescement. »

Cela le facha et après m'avoir grondé d'avoir parlé au chapitre, il dit que toute signerois ce procès ou acte à leur ran, ma soeur etant la plus antienne de celles de nous, notre plus ancienne etant à l'infirmierie dit quan ce fut à son ran qu'elle sen

tenoit à la signature qu'elle avoit fait de l'acte de feu Madame de Beringhen notre digne et sainte abbesse.

— A, dit-il, les voilà qu'elles ont fons une sainte.

— Mon Seigneur je doute si peu de son bonheur que je voudrois etre avec elle.

Nous adoptames la reponce de ma soeur que le segretaire ecrivit et nous la signame, cela fait Madame de Maupoux dit : « Monseigneur il faut se defaire [*verbe barré dans le texte*] ces brebis galeuses du troupeau afin qu'elles ne l'infectes pas de leurs erreurs. »

— Madame, lui dit ma sœur, vous ne nous rendez pas justice comme Mon Seigneur car il nous a dit que nous n'étions pas erretique.

L.V. — Moi je vous ai dit cela.

— Oui Mon Seigneur, environ trois semaines avant l'arrivée de Madame vous vint ici et vous promenant dans le jardin vous nous fite l'honneur de nous demander, nous fumes vous trouver, vous nous dites tel chose, nous vous repondimes tel chose, et vous nous dites que vous saviez bien que nous n'étions pas erretiques dans notre foi.

LV, adressant la parole à l'abbesse, dit : « Voye comme elle saisisse tout. » Après cela on s'en alla diner, le prelat s'en ala après le diné.

Madame l'abbesse ne pensa plus qu'à ce debarasser de nous et elle desiroit que ce fut avan Noel mais il lui falu prendre patience car elle ne reçu que quelques jours plus tard avant cette fetes nos lettres de cachet et le prevot de la marechaussé ne voulut venir que le jour de St Jean qu'il arriva chés nous, non en se cachant comme il lui etoit ordonné car etant arrivé à nuit close il passa devant l'abbaye sans la reconnoitre et ce promena dans tout le bourque avec ses deux chesses et son escorte pour la chercher, ne la pouvant trouver il fut obligé de la demander, on l'y conduisit. Entré dans la cour, on en ferma les portes et on mit sous clefs dans une chambre les deux archés, il y avoit il est vrai un bon feu mais rien pour manger et on les laissa à endever [30] de fin pour le prevot et son fils passer la moitié de la nuit au parloir de Madame pour recevoir ses ordres, elle avoit voulu qu'ils nous emmenassent la nuit mais le prevot ne le voulut pas et lui dit qu'ils auroient encore assé de peine à ce tirer des boues pendant le jours, le lendemain 28 1745 elle nous envoya chercher ma sœur et moi à 6 hoeur et demie du matin.

Notre sortie de chés nous le 28 decembre 1745

Nous fumes la trouvé, accompagnée de nos soeurs Julie, Sainte Madeleine et trois autres, comme elle nous attendois avec empressement, nous la trouvames en la premiere porte de son appartement, elle nous fit entrer et ma soeur Julie et une de nos srs converses [31], pour ma soeur Sainte Madeleine qui ne devoit pas partir avec nous elle la chassa et les deux autres. Ma soeur pris la main de l'abbesse en lui disant : « Je bese la main qui nous frabes [=frappe]. » L'abbesse l'embrassa et fit quelques avances pour m'embrasser mais comme il ne me vint point en l'esprit que

notre sauveur s'étoit laissé embrasser par Judas, je reculé quelques pas, je voyoit trop de malice dans ses yeux pour recevoir patiemment ce baisé. Ma soeur lui demenda si elle nous mettois toutes deux ensemble elle repondit sans hesiter que oui. Elle nous donna à toutes deux chacune je ne me souviens plus si s'étoit 9 ou 18 l. Nous passames dans une autre chambre et y trouvame le prevot et son fils, nous lui demandame s'il avoit des ordres du roi, il nous dit en avoir, nous lui dimes de nous les montrer.

R. — Je ne le peu.

— Si vous ne pouvez vous n'en avez donc point.

Le Prévôt — Mesdames pour qui me prenez vous ?

R. — Mr vous pouvez être très honneste homme mais vous devez montrer vos ordres et sache que ny eveque ny abbessse ne pouvant nous faire sortir sans cela.

L'abbesse — J'en ai pour vous laisser sortir.

R. — Si vous en avez, c'est que vous les avez demendé, nous voulons voir si nous en avons.

Le prevot embarassé regardoit l'abbesse et elle n'osoit lui faire de signes par ce que j'avois toujour les yeux sur elle, elle pressoit notre sortie.

— Je ne sor point, dit ma soeur, que je n'est vu les ordres.

Le Prévôt — Mesdames il seroit bien facheu si vous m'obligiez d'agir avec violence.

R. — Faites ce qu'il vous plaira mais à moins que je ne voie les ordres je ne sor poin à moïn que vous ne m'en portié par la tête et par les pieds.

Et ma soeur en disant cela se mit dans un fauteuil. Enfin il les tira de sa poche et en lut les adresse.

— Se n'est pas assé, je veut voir si ils sont signé du roi.

Il fit difficulé pour les ouvrir mais après quelques debats il lui montra la signature du roi.

— É bien lizé les à present.

Il ne le voulut pas pour lors. Je dit à ma soeur : « Mr ne veut pas les lres parce que Madame vous a dit que nous etions ensemble et cela n'est pas vrai. »

— Qu'en dites vous Mr sommes nous encore ensemble ?

Après un instant de reflection il repondit oui. Il pensa aparamment qu'une abbessse ayant menti qu'il le pouvoit bien faire aussi.

Je dit à ma soeur : « Nous voilà sûre des ordres, parton et fussion nous déjà bien loin. »

En disant cela nous nous mimas en marche, et l'abbesse mais s'auroit été trop commun de nous faire sortir par la porte, elle avoit eu la precaution de faire lever une grille du petit parloir de l'appartement et ce fut par là que nous sortimes quatre, sans pas seulement un brevier, elle nous dit que nous trouverion tout à la dinée, on nous mit ma soeur et moi dans une chesse, ma soeur Julie et l'autre soeur dans une autre. Arrivée le lendemain au parc de Vincenne on nous separa. Ma soeur Julie vin dans la chaise avec moi et ma soeur ce mit en l'autre. Cela ne se fit pas sans beaucoup de douleur, car nous nous aimions beaucoup, elle prit la route de Picardie [32] et nous celle du Poitou.

Notre arrivé à notre destination le 7 janvier 1746

Cette maison avoit si lairre d'un couvent que nous etions presque tout cont[r]e sans nous en appercevoir, lexe[mpt] demanda où étoit ce couvent, on lui repondit : le voilà. C'est je croi la maison la plus laide, la plus salle et la plus pauvre de toute façon qu'on puisse imaginer, la superieure soeur du pere Perusseau [33] confesseur de Louis 15 nous donna sa chambre, je ne crois pas que l'étable où notre Sauveur voulut bien prendre naissance fut plus delabrée, elles emprunter[ent] des dras pour nos lits, il y avoit sur le mien une couverture si miserable qu'un dogue auroit facilement passé par les trous, la nourriture étoit à l'avenant, aussi ma soeur Julie l'a t elle souvent arrosé de ses larmes pararpor à moi craignant pour ma vis.

— Ne craignés pas, lui dis-je, on ne meur point pour mal avoir, nos jours sont contés, nous sommes envoyé ici pour souffrir. Nous n'avons que cela à faire, faisons notre œuvre.

L'arché qui conduisoit notre chaise vint nous dire à dieu le lendemain de notre arrivée et nous dit en pleurant comme un enfans : « Mesdames où êtes vous, je suis un pauvre homme mais si il ne falloit donner que deux louis pour vous remmener je les donneroie de bon cœur, mr de Lagravie[r] l'exemp en est si penetré qu'il n'a pu venir vous dire adieu, aussi a-t-il écrit comme il fau à Mr de Meaux et Madame de Faremoutiers et il leur mande que si elle eut su vous déposer si mal qu'il ne se seroit pas chargé de la commission. » Je lui repondis : « Ils apprendrons cela avec plaisir. »

Les religieuses qui sont cordelieres nous fesoient assé de sivilité mais nous espionnoient pour la plus grande partie, defences rigoureuse à leur deux domestiques et à leurs voisins de nous faieres aucunes commissions, point de parloir ny de sacremens, mais Dieu permit qu'une d'elles nous prit en affection et nous fit un peu connoître le genis de la maison. Elle nous dit : « Mignone, c'est le grand terme du pays, il ne faut pas être si douce ici car si vous l'êtes trop vous y seré écrasé. »

Je profité de cette avis et je signifié à la superieure que toutes les lettres à mon adresse qu'elle m'aporteroit ouverte que je n'en paiois pas le por, cela me reussi, elle m'apportoie mes lettres, je les ouvrois et lui en lisoit ce que je voulois sans qu'elle s'aperçu si je passoit quelques chose, ce qui arrivoit quelques fois il m'en étoit de même de celles que j'écrivais.

Une demoiselle de Poitier qui nous a rendus des services que nous n'oublirons jamais et don j'espere elle a reçu la recompense, ayant vu sa mort dans les nouvelles

eclé[sia]stiques] ce donna la peine de venir à cette vilaine prison, demanda la supérieure et si elle pourroit nous voir, elle étoit accompagnée d'une jeune personne qu'elle venoit de tirer du couvent et comme ses souliers étoient plas, de nos geolières qui étoient à leur fenestre à la fus en conclurent que s'étoit un deguisé [34], la supérieure lui dit que nous n'allions pas au parloir.

La Dlle — Mais Madame je suis chargée de mette 50 l. entre les mains de ses dames. La sup. — Cela ne se peu. La Dlle — Madame chargés vous en donc. — Notre mere, dirent quelques rgs, ne prenez point l'argent de ses jens là, cela porteroit malediction à notre maison. La Dlle — Il faut donc que je le remporte. Je ne sai si il survin là quelques unes de religieuses plus raisonnable qui lui conseillerres de le prendre car elle le reçu, me l'apporta et me fit donner un reçu qu'elle porta à cette demoiselle qui en le recevant fit encore quelques instances pour nous voir mais s'est [ces] religieuses qui étoient à leur fenestes crièrent encore : « Non notre mere, non elle a un deguisé avec elle . » La Dlle — Madame s'est une jeune fille de 18 ans que je viens de retirer du couvent. Les religieuses — Elle a des souliers d'homme, c'est un deguisé. La demoiselle s'en fut et les laissa deraisonner. J'eus cette premiere année la petite verolle, la supérieure nous dit : « Je m'en vais demander à votre abbessse votre maladie et lui demander quelques chose [35]. » — Faites ce que vous voudrez, lui repondis-je, vous en serez ny vous ny nous plus riches. En effet l'abbessse lui repondit : « Je n'ai rien à vous envoyer, qu'elles travailles ou que leurs parans ou leurs amis leurs en donne et si vous leurs avancé quelque chose vous le perdrez. » La supérieure ne pouvois digerer cette reponse, les amis de Dieu ne nous ont pas en effet laissé dans la misere et comme plusieurs sont sortis de cette vallée de misere, j'espere qu'elles en ont reçu la récompense . Ma soeur Julie voulu voir ce que feroit le cordellier, confesseur des religieuses si elle se presentoit à son confessionnal, elle ne tarda pas à le savoir. Ce pere lui dit d'atendre un moment, il fut dans sa chambre, ecrivit sur un petit morso de papier : « Je reçois la C. » Revenus, il lui passa ce biliet en lui disant : « Signé cela et je vous confesseré. » Elle le lui repassa en lui disant : « Croyé vous que j'aurois fait cent lieu pour signer votre biliet. » Et elle le laissa là. Les religieuses ne nous parloient point de nos sentimens et je crois que s'étoit par la crinte de connoitre la verité, ce qui m'a donné lieu à cette pensée est qu'une des plus sensée et qui fesoit quelques lectures tous les jours me dit : « Je ne sai comment vous pouvez faire pour ne vous pas soumettre. » Je me mis en devoir de lui dire plusieurs des raisons que nous avions de ne le point faire, elle m'arêta tout cour me disant : « Mignone ne me parlé point de tout cela, je ne veu point m'embarasser l'esprit de tout cela, j'avois le pere quenel dont j'aime beaucoup les pensées, nos superieurs me l'ont oté, ils vouloient aussi m'oter le psautier à trois colonnes mais comme je n'ai que celui là et que nous sommes obligée de le dire une fois l'année ils me l'ont laissé au condition que je n'en lirois pas le françois et ji suis fidele. » Mais si elles ne nous emparloient pas elles s'en dedomagoient à la grille un jour que j'étois à l'eglise, j'entendis un grand monde au parloir du confesseur et la conversation s'échauffant, j'entendis que nous en etions le sujet, et une partie que ce qui leur plaisoit de dire sans je crois deor comme dedans savoir ce qu'ils disoient, je m'en fut et rencontré une religieuse. Je lui dit : « On ne peut prier dans votre eglise car il y a au parloir de votre pere une assemblée de vos docteurs qui font le sabas. » Elle se mis à rire et me dit : « Ce sont Mrs tel et tel avec votre mere et une telle. » Une autre fois ma soeur

Julie passant devant les parloirs, entendis la superieure qui pour nous faire connoitre en peu de maux disoit : « Tenez elles sont pir que les luteriens et les uguenots. » — Mais elles vont pourtant à la messe car je les y ez vue, lui repondit-
ons. — Oui mais elles ne croye pas que JC y soit present. En l'année je crois 1750, s'étoit toujour avant le jubilé un eclesiastique chaplin de la cathedrale de Poitier, glorieux d'avoir seduit deux de nos soeurs exilées chés les cordelieres de Poitier et qui eseroit avoir une abbaye ou au moins un prieuré si il etendoit ses conquetes, vint à Chauvigny lieu de notre prison pour deployer son savoir faire auprès de nous. Nos dames qui etoient instruites de son premier exploit, le regard[erent] comme un ange dessendu du ciel et se tenoient si assurée de la victoire que la superieure n'ut rien de plus pressé que de retenir les prestres de la ville pour après la mission faite venir chanter le Te Deum. Il commença par donner une lettre que notre soeur qu'il avoit seduite [36] nous escrivoit, après lesquelles sur toutes lue elles la cachet[erent] et me la port[erent], se n'étoit qu'un eloge de son seducteur et de la paix dont elle jouissoit. Il nous demanda le lendemain, nous refusames d'y aller, disant que n'ayant pas la liberté d'aller au parloir nous ne devons pas y aller pas plus pour les uns que pour les autres, la superieure desolée fut lui rendre la reponse. Il dit que si nous ne venions pas qu'il entreroit, cela mit l'emeute dans la maison, toutes vinrent nous prier d'y aller, nous y fumes et il ne fut question ce jour là que de l'amitié que notre soeur qui nous avoit escrit avoit pour nous et il me demanda si je ne lui ferois pas de reponce, je lui repondit assé froidement que quand ma Sr Eustoqui m'écriroit que je lui repondrois. — Mais s'est elle qui vous a escrit. R. — C'est sa main mais ce n'est pas son stile. Le C. — Vous devez savoir que Madame de Montau escrit très bien. R. — Oui, et s'est parce que je le sai que j'en vois la difference.

Segonde visite Comme on nous avoit dit qu'il contoit être 9 jour je m'étudioit à le rebuter par mes impolitesse en l'abordan, je lui dit : « Vous voilà encore ici Mr. — Oui Mesdames. » Pour lors il commença à faire son office et nous dit qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'estre du partis, qu'une dame avoit fait tout ce qu'elle avoit pue jusqu'à lui offrir une forte pension, après ce preambule il entremela son discours de louanges, de promesses, de menaces, pour lors j'interrompis le silence que nous avions gardé jusque là et lui dit : « Vous me rappelé la façon dont s'y prenoient les tirans pour faire tomber les chretiens. » Sa bille s'échaufa, à son dire il ne s'impatientoit jamais et me dit : « Comment vous traité votre évêque d'un Diocletien, d'un Neron etc. R. — Non Mr ce n'est point à mon eveque que je parle. C'est comme je le croi à M. Trichet [37] mais puisque vous donné un mauvais tour à mes paroles je ne vous diré plus rien. Et nous levames le siege.

Troisième visite Je lui fit à peu près un accueil aussi gratieu que la veille, il me dit : « Je vous sui donc bien à charge. R. — Cela ce pourroit si vous etié à ma table. L. C. — Cependant pour avoir l'honneur de vous voir je suis venus par un tems detestable. R. — Vous pouviez vous en dispenser. Nous ne vous avons ny demandé ny désiré. » Il continua son discours et peu après il nous demanda si nous ne sentions rien. R. — Nous ne sommes pas insensible et nous sentons beaucoup de froi. Et nous nous en allames.

Quatrième visite En l'abbordant je lui dit : « Vous êtes prestre. Ainsi je vous fait ma confession je vient de me metre presque en colere contre la superieure et s'est vous

qui en este la cause. » Il souri et tira un livre de sa poche et se mit à lire plusieurs des propositions cond[amnées] par la bulle en nous disant : « Vous les connoissé et les explicas à sa façon ou à celle du livre qu'il tenoit. » Je lui dit : « Mr écrivez sur un papier tous les sens que vous venez de donner à ces propositions et je vous promet d'écrire au bas que de tout mon cœur je condamne tous ces mauvais sens que Mr Trichet docteur de Poitiers a donné aux pro[positions] du p[ere] q[uesnel]. Lcle — Et vous reserverez les pro[positions]. R. — Oui. L. — Mais que pensé vous donc des eveques et de tous ceux qui avec eux ont reçu la Bulle vous les croye donc damné. R. — Nous ne jugeons personne mais il est san doutes que si nous croyons que vous fissié bien que nous voudrions vous imiter. L. — Vous croyé donc qu'ils reviendrons à vous. R. — Oui parce que je ne doute pas qu'un jour à venir la Verité ne triomphe . L. — Vous etes dans une maison qui me parois bien laide et pauvre. Je ne doute pas que vous n'y patissié, ma bource mesdames est à votre service, ne faite pas de façon car c'est de tout cœur que je vous l'ofre. R. — Bien obligé Mr nous savons grace à Dieu vivre dans l'abondance et dans la disette. » Nous nous en allames.

5^e et derniere visite Il nous menaça de nous separer. Je lui dit que nous avions des lettres de cachet. L. — On les fera bien changer. R. — Il est vrai que dans le tems present le dernier du vilage auroit assé de credit pour l'obtenir. L. — Peut-être esse un peu de poin d'honneur qui vous empesche de revenir sur vos pas mais si il n'y a que cela on tiendra si vous le voulez votre rétractation secrette. R. — Quand on croi bien faire on ne crain pas que tout le monde le sache, mais sachez vous Mr que si vous pouviez me persuader que la constitution est recevable vous me persuaderiez aussi qu'il n'y a point de vraye religion sur la terre et pour lors je ne voudrois plus etre religieuses ny de prieres. Nous nous retirames. La superieure et autres entrerrent après nous, je ne sai pas tout ce qui fut dit mais il ordonna de ne nous laisser recevoir ny lettre ny quoique ce soit, de nous laisser dans notre chambre que les quatres murailles et de la paille pour nous coucher, la nuit ayant donné le tems de la reflection et rafraichi sa bille et pour le certin Dieu par misericordes voulant nous epargner ne permis pas que notre foiblesse fut mise à une telle epreuve et ledit Mr adoucit sa sentence et dit qu'il falloit laisser les choses comme elles etoient mais ne nous rien laisser recevoir, ce que la superieure fut très exacte à executer et pour reconnoitre les peines dudit Mr elle lui donna le plus qu'elle pu d'angelique et grace à Dieu il s'en alla et la superieure eut de reste la collation qu'elle premeditoit de faire à ses chanteurs de Te deum. Quelques semaines avant l'ouverture du jubilé nous fumes voir le confesseur. Ce n'étoit plus le meme auquel ma soeur Julie s'étoit présenté. Nous lui dimes que nous prévenions le jubilé pour savoir si il nous recevroit en cas que nous presentation à son confessionnal, il se mit à crier comme un égaré, que non, que nous n'avions pas de part aux graces que l'Eglise accorde à ses enfans, ny à ses prieres. R. — Mon pere ne crié pas si for, le bruit ne nous fait pas peur. Dite nous la raison que vous avez de nous exclure des graces et des prieres de l'Eglise. Le Saint pere donne le jubilé pour tous et nomement les captifs il n'enten pas ceux qui le sont chés les turques. Le confesseur — Parce que vous êtes erretique. — Dite nous qu'elle est notre erreur. Le confesseur — Vous croyé que J. C. n'est pas mor pour tous les hommes. R. — Cela est faux. L. c. — Mais c'est dans le pere Quesnel. — Montré moi l'endroit où vous l'avez vu. L. c. — Je ne l'ai jamais lu. — Pourquoi dites dite vous donc cela. — On me la dit. — Ceux qui vous l'ont dit vous

ont débité une calomnie, je l'ai lu et je peu vous assurer que cela ny est nulement ny rien qui en approche. Ce pere redevenu doux comme un agneau nous dit : « Je voudrais pouvoir vous rendre service mais je ne le peu, ecrivé à M. de Poitiers [38] si il le permet je vous recevré. R. — Il n'est pas necessaire que nous ecrivions, vous confessé des religieuses, nous le sommes ainsi vous pouvez nous recevoir si vous le voulé. L. C. — Je le voudrais mais je ne le peu. » La superieure qui avoit des esperances d'augmenter le revenus de sa maison si elle pouvoit nous jeter dans le precipice imagina de faire venir un jesuite pour les preparer par une pretendue retraite à faire leur jubilé. Le pere Babin arriva donc, il prêchoit trois fois le jour une fois en cher porte ouverte et deux fois à la grille porte du deor fermée, il disoit d'assé bonne choses, il nous demanda le 4^e ou 5^e jour de la retraite, nous y fumes et après quelques petit complimens sur ses instructions, il nous demanda si nous n'avions pas peur de lui. — Point du tout vous n'êtes pas le premier que nous voyons mais le troisieme, voulez vous nous recevoir au nombre de vos penitentes. Le jesuite — Très volontiers j'ai les pouvoirs comme les évêques. R. — Voilà tout ce qu'il nous fau, mais ne vous amusé point et ne nous mettez pas en frai pour rien. Le jesuite — Je n'ai pas envis de vous amuser. — Ne vous tracassé vous pas. Le jesuite — Je ne suis point tracassier. — Ne nous feré vous pas des questions deplacée. Le jesuite — Je n'en fait point, et tiran une petite brochure de sa poche il me la presenta. Je le remersié. Le jesuite — Craignez vous que je vous empoisonne. R. — Je ne vous croi pas assé mechan. Il fit encore quelques instances pour nous la passer. Je luy demandé sy on avoit fait une reponce. Il fut un petit moment sans repondre et nous dit que non, nous lui laissame sa brochure et lui dime : « Votre diné vous atten et le notre aussi », et le laissame là. Le lendemain après midi il se dechaina contre tous les amis de la verité et repéta tous ce que lui avois dis la veille, j'avois envis de sortir et cependant envis de voir jusqu'où iroi son emportement, je dis d'une voie intelligible que j'aurois eté surprise s'il eut fini sa carriere sans ce montrer jesuites mais que si il continuoit il ne nous verroit plus à ses instructions, nous n'y fumes pas le lendemain, il nous demanda et comme il m'étoit venus très à propos un mal de dans, je lui fi dire que j'avois une fluction et me fit seigner le lendemin tout exprès afin d'avoir encore cette defaite, et lui finit sa retraite et s'en fut chez lui. *Autre scene* Comme la superieure etoit exate à suivre les ordres du sieur Trichet nous pensames à chercher le moyen de nous procurer des nouvelles de nos amis. Nous ne connoissions personnes, nous imaginames de nous servir d'une femme dont la reputation n'étoit pas intacte mais de la necessité on ce ser du mauvais faute de bon. Son mari valoit mieux qu'elle mais il ne pouvoit nous servir à son insu et de plus il nous etoit plus facile de parler à cette femme qu'à cet homme parce qu'elle venoit tous les jours voir une religieuse son amie et que souvent elle etoit à rauder dans les parloir qui ne ferme point non plus que le tour, nous pensames donc que l'apas d'une recompense à chaque commission pourroit l'engager à nous servir fidelement, ma soeur Julie chercha le moyen de lui parler et le trouva. La femme accepta et promit qu'elle et son mari le feroient avec secret et fidelité. On convint du lieu où on lui porteroit et nous rapporteroit nos commissions, elle nous servit pendans un an ou plus avec fidelité. Je donné avis des connoissances que j'avois de ses gens là afin qu'on les interrogea et qu'on vit ce qu'on pouvoit en attendre, ils demeuroient tout près du jardin, je prophité de l'occasion pour mette une partie de notre tresor en sureté, je veu dire de nos livres, un amis de la verité ce trouva ches la demoiselle dont j'ai parlé plus haut, le questionna, le

commissionnaire, et le chargea d'une lettre qu'il nous escrivoit, demenda apparament par où on pouvoit nous voir et cette homme rendit tout cela à sa femme et lui dit que s'étoit surement mon frere qu'il lui avoit même dit et que ce Mr lui avoit demandé à quoi il connoissoit cela, qu'il lui avoit dit que s'est qu'il etoit blan et haut comme moi, la femme en conclus que mon frere viendrait nous enlever et qu'elle ne gagneroit plus rien avec nous, elle nous donna nos lettres pour ne pas perdre sa recompence et au même moment dit à la religieuse son amis qu'elle prit garde parce que le frere de Madame des Bordes viendrait surement nous enlever, la religieuse publia bien vite cela, la maison fut en emeute, la superieure fit condamner porte et fenestres qui conduisoient au jardin et fit entrer trois ou quatre hommes pour faire la patrouille toutes la nuit, le jour venus la superieure regarde si en passant si nous sommes encore dans notre chambre qui est un chemin passant, elle nous y voit mais il falloit chercher un comment pour ce mettre en sureté avec moins de dépence que celle de la nuit passée, on eut le bonheur de le trouver, apparemment qu'une d'un esprit plus delié donna l'idée d'aller dauser leurs mures mais sans grande depense car où aurent-elles trouvé de qui, on saisi cet expedient, le domestique seul pouvoit faire cette ouvrage, il ne s'agissoit que d'avoir des epines bien picante, le pays en produit, le garçon a ordre d'en aller chercher sans perdre de tems il obéit et les couche avec industrie sur les murs. Cette besogne faite on soupe et on se couche avec la tranquillité dans l'esprit mais que cette paix ne fut pas de longue durée, un maleureux chien qui apparemment avoit coutume de venir chercher quelque fortune dans leur cour eut la audace non seulement de forcer ce fort mais même d'en abatre quelque endroit non sans recevoir quelques blessures qui lui furent si sensible qu'il en fit le tapage toute la nuit, la servante fort effrayé se leva mais ayant vu ce que s'étoit se remit dans son lit et n'eut rien de plus pressé que de faire part de la peur qu'elle avoit eu à la superieure qui en fut toute bouleversée et voilà de nouvelles alarmes, la servante assure que ce n'est qu'un chien on lui impose silence, elle dit qu'elle dit qu'elle l'a vu on lui répond de ce taire enfin il faut aller à matinee, on passe par notre chambre on nous y voit voilà une inquietude de moins, mais je suis persuadée qu'on trouva l'office et la messe bien longue, enfin tout dit on va tenir le conseil au parloir du pere, il y est arrêté que le reverent p[ere] entrera pour avec lui faire une exacte perquisition pour voir si on trouveroit le voleur, on commence par le jardin, les plus mauvais yeux ne voyent que les pas de chiens mais les yeux persant de la superieure voyent les pas d'un janseniste, enfin leur tapage fit sortir cet infortuné du trou où il s'étoit réfugié et s'en fut par où il etoit entré, une de la bande je croi pensionnaire dit à la superieure : « Et bien voyez vous que c'est un chien. » — Bon, mignonne, répondit-elle, vous ne savez pas que s'est gens là se mettent sous toutes les figures imaginables. Et toute suite elle prononça une sentence de mort contre lui, et dit au confesseur : « Mon pere si il revient il faut le tuer et pour le coup on verra ce que c'est. » On repara les breches, cet imprudent ou un autre revint, la sentence fut executée et elle vit en effet ce que s'étoit. Cette scene finit, plusieurs personnes de la ville se plaisoit à lui venir de tems en tems donner de nouvelles alarmes, le jour passé, la providence nous fit trouver une personne qui nous a rendu service avec prudence et fidelité tout le reste du tems que nous avons été là. Ma soeur Sainte Madeleine n'étoit pas avec nous mais à 5 lieux plus loin avec une de nos meres ancienne qui y est morte sans sacrement [39], enterée dans leur eglise sans cloche, ny priere des religieuses, pour le cordelier a dit à ma soeur Madeleine qu'il avoit dit toutes les prieres mais tout bas. Elle sortit[nt] le

29 du même mois que nous et la même année, comme la chaise n'étoit pas assés large pour les contenir toute deux Sainte Madeleine fit la premiere journée à cheval, le 2^e on les mit toutes deux dans une charette à Charentons on les mis dans une carioles jusqu'à Orléans où on les embarqua elles ont crue plus d'une fois y perir. Arrivée à Chatelleros on les remis en charette pour achever le voyage, le 17^e jour de leur marche elles arrivèrent chez les cordelières de Monmorillon, leur ex[empt] ne les quitoit ny jour ny nuit, toutes la grace qu'il leur fesoit etoit de sortir pendant qu'elles se couchoient, le notre a toujours très bien agis avec nous, beaucoup de politesse et de g [...] si celui de Sainte Madeleine eut fait la rencontre que le notre fit, il l'auroit s'en doute mis avec elles dans la charette, s'étoit un scelerat revetu d'une vieille soutanne, l'arché l'auroit bien voulu tenir, le miserable etoit palle comme un linge mais l'exem dit à l'arché : « Laissé le, mesdames il vous a obligation de la vie car si nous n'avions pas l'honneur d'être avec vous nous le prendrions tel que vous le voyé il n'a que quarante ans et il merite la rou. » Sainte-Madeleine ne ce souvenant plus des tracasserie qu'elle a essuié je n'en peut rien dire, enfin par la grande misericorde de Dieu, son moment arriva et nous fumes tirée des liens, Sainte-Madeleine le 29 septembre et nous le 2 octobre 1755 après 9 ans et 9 mois de captivité malgré Mr de Meaux et Madame de Farmoutier qui avoient assuré que tans qu'ils auroient la crosse en main nous n'en sortirons pas, nos geolieres qui perdois 600 l. pleuroient beaucoup et nous bien contente. Nous arrivame à Chalon la veille de la Toussaint 1755 nous fume d'abor assés mal placée mais le 14 septembre ou le 15 1756 nous fumes conduites aux ursulines de la même ville, Châlons sur Marne, Mr de Choiseul [40] pour lors notre evêque nous honnoroit de ses bontés et de ses visites pour dans cette derniere station nous ny avons trouvé et ny trouvons encore que des sujets d'édifications. J'espere que la respectable personne [41] pour laquelle j'ai ecrit cette relation le plus exactement possible qu'il m'a été possible ayent obmis tout ce don je ne me souvient qu'imparfaitement voudra bien ajouter aux obligations que nous lui avons celle de remercier pour nous le seigneur des graces qu'il nous a faites et d'implorer sa misericorde pour les fautes que nous avons faites dans un tems où nous pouvions amasser des tresors pour l'éternité si nous eussions soufer comme le commende les apotres St Pierre et St Jacques de nous rejouir dans les afflictions et de les considerés comme le sujet d'une extreme joie, combien d'anxieter, d'ennuit ont pris la place de cette joie. Qu'elle nous permette de lui demander la continuation de ses bontés et de l'assurer de notre vive reconnaissance et de notre parfait respect. Le 18 avril 1775. ?

[1] Elisabeth Le Rahier des Bordes de Sainte-Clotilde, fille de messire Charles le Rahier des Bordes et de Anne de Bernage. Voir *Sainte-Fare et Faremoutiers. Treize siècles de vie monastique*, préface de G. Le Bras, Faremoutiers, 1956.

[2] Anne Véronique Richebé de Sainte-Julie.

[3] Marie-Thérèse-Adélaïde Liénard de Sainte-Madeleine.

[4] Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers (1759-1791).

[5] Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux (1759-1779).

[6] Lettre de M^{lle} Marguillé à Le Paige du 12 avril 1777, BPR, LP 540.

[7] M. de Saint-Hilaire était en fait Pouchard, ancien supérieur de la communauté de Saint-Hilaire, arrêté le 15 janvier 1733 pour avoir collaboré aux *Nouvelles ecclésiastiques*. Installé dans l'hôtellerie de l'abbaye pour y faire une cure de lait d'ânesse, il donnait aux religieuses des conférences sur le jansénisme. Voir *Sainte-Fare et Faremoutiers. Treize siècles de vie monastique*, préface de G. Le Bras, Faremoutiers, 1956, p. 40.

[8] Henri de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de Meaux 1705-1737. Avec le cardinal de Rohan, défenseur de la bulle *Unigenitus* (1713), Bissy avait coordonné les travaux de l'assemblée du clergé de 1714. Voir article « Bissy » dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*.

[9] Olympe-Félicité de Beringhen, fille de Jacques de Beringhen et de dame Fare d'Aumont, qui avait fait sa profession religieuse le 23 juillet 1705 à 16 ans et 8 mois. Nommée abbesse le 15 novembre 1726.

[10] C'est-à dire la bulle *Unigenitus*.

[11] Voir *Nouvelles ecclésiastiques* (=NN eccl.) 7 juillet 1734.

[12] Olympe-Félicité de Beringhen avait dû signer le formulaire d'Alexandre VII avant de prendre possession de l'abbaye de Faremoutiers. Sur le rétablissement de la signature du formulaire en 1722, voir Pierre Chaunu, Madeleine Foisil, Françoise de Noirfontaine, *Le basculement religieux à Paris*, Paris, Fayard, 1998, p. 79 sq.

[13] L'acte daté du 13 novembre 1733 fut publié l'année suivante. Voir Françoise de Noirfontaine (éd.), *Croire, souffrir et résister. Lettres de religieuses opposantes à la bulle Unigenitus*, préface de Monique Cottret, Paris, Nolin, 2009, coll. « Univers Port-Royal », p. 84 sqq.

[14] Marie-Jeanne Pinondel de Sainte-Thérèse et Marie-Louise-Fare de Beringhen de Sainte-Victoire.

[15] Marguerite Madeleine le Rahier des Bordes de Sainte-Fare. L'aînée des deux sœurs.

[16] C'est-à-dire les acceptantes.

[17] Marie-Louise-Fare de Beringhen de Sainte-Victoire.

[18] L'exempt.

[19] Louise Antoinette Théodose Rouault de Gamaches de Sainte-Félicité quitta Faremoutiers le 12 août 1734. Voir NN eccl. 25 juin 1734.

[20] Endevé,ée=impatient, chagrin. Voir *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1835.

[21] Antoine-René de La Roche de Fontenilles, évêque de Meaux (1737-1759).

[22] Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix en 1730. Grand aumônier de la dauphine en 1743. À la mort du cardinal de Fleury, il fut chargé de la feuille des bénéfices (1743-1755).

[23] Catherine-Françoise Croyer de Sainte-Bénédictine et de Marie-Jeanne Pinondel de Sainte-Thérèse.

[24] Le 28 septembre 1739, les mères de Sainte-Bénédictine et de Sainte-Thérèse furent exilées chez les ursulines de Sens. Elles y restèrent jusqu'à leur mort (le 21 septembre 1750 pour Marie-Jeanne Pinondel de Sainte-Thérèse et le 25 août 1763 pour Catherine-Françoise Croyer de Sainte-Bénédictine). Voir *Fare et Faremoutiers...*, op. cit., p. 124.

[25] Olympe-Félicité de Beringhen mourut chez son frère à Paris le 11 août 1743.

[26] Françoise-Catherine Molé qui quittera Faremoutiers le 14 février 1745.

[27] Marie-Renée de Maupeou prit possession de Faremoutiers le 13 septembre 1745.

[28] René de Maupeou (1689-1775) qui avait épousé en 1712 Anne-Victoire de Lamoignon. Premier président au Parlement de Paris.

[29] René de Maupeou (1724-1792) qui avait épousé en 1744 Anne de Roncherolles.

[30] Endeaver=avoir grand dépit.

[31] La sœur Marie, exilée chez les cordelières de Doullens (diocèse d'Amiens). Décédée de mort subite le 10 décembre 1749, elle fut privée de la sépulture ecclésiastique. Voir Françoise de Noirfontaine, « Les damnées de la bulle *Unigenitus* ou les refus des derniers sacrements et de la sépulture ecclésiastique dans les communautés religieuses féminines (1725-1780), in Monique Cottret (dir.), *Les damnés du Ciel et de la Terre*, à paraître aux Presses universitaires de Limoges, note 18.

[32] Marguerite Madeleine Le Rahier des Bordes de Sainte-Fare exilée avec la sœur Marie, converse, chez les cordelières de Doullens où elle décéda le 29 septembre 1752. Voir *Fare et Faremoutiers...*, op. cit., p. 124.

[33] Le père Sylvain Perusseu, s. j., confesseur du roi.

[34] Les « amis de la Vérité » ont souvent essayé d'entrer en contact avec les religieuses frappées de sanctions disciplinaires. Des ecclésiastiques déguisés en femmes pénétraient dans les couvents pour confesser, donner la communion, voire même administrer les derniers sacrements. Voir Françoise de Noirfontaine, « Les damnées de la bulle *Unigenitus*... », art. cité.

[35] Dans la majorité des cas les maisons d'origine devaient prendre en charge les frais de pension des religieuses de la communauté qui avaient été transférées. Pour leurs deux exilées à Chauvigny, Faremoutiers versait 600 l. Les supérieures des maisons d'accueil – surtout celles qui comme les cordelières de Chauvigny se trouvaient dans

une situation financière difficile – considéraient que les dépenses de santé devaient faire l'objet d'une prise en charge spécifique. Des religieuses exilées ont dû parfois exécuter des travaux d'aiguille pour subvenir à leurs dépenses (médicaments mais aussi remplacement de leurs habits usagés...).

[36] Claudine de Montaut de Sainte-Eustoquie. Exilée en mars 1747 avec la sœur de Saint-Sébastien chez les cordelières de Saint-François à Poitiers où elles arrivèrent en septembre de la même année. Victime de mauvais traitements, la sœur de Sainte-Eustoquie se soumit. Sa compagne l'imita. Voir *NN eccl.* 13 février 1751.

[37] Considéré par la gazette janséniste comme un « habile et beau parleur ». Voir *NN eccl.* 13 février 1751.

[38] Jean-Louis de La Marthonie de Caussade, évêque de Poitiers 1749-1759.

[39] Marie-Thérèse Burel de Sainte-Cécile décédée le 10 août 1750 à 70 ans.

[40] Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons (1733-1763).

[41] Il s'agit de M^{lle} Murgallé. Dans une lettre adressée à Le Paige le 27 mars 1775 elle annonce qu'elle a demandé à « M^{me} des Bordes une relation ».
